DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
5159, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le lundi 24 juillet 2023

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4210-2022.
Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Phase 1.
Demande de remboursement de frais de la *Première Nation Crie de Waswanipi)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement de frais de la *Première Nation Crie de Waswanipi)* en Phase 1 du présent dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de frais. Nous soulignons en effet le caractère actif, ciblé et structuré de l'intervention de la *Première Nation Crie de Waswanipi)*, de même que le caractère raisonnable des frais demandés, lesquels ont été nécessaires à notre intervention.

Nous prions par ailleurs respectueusement la Régie à permettre le dépassement du budget qui avait été initialement soumis :

- En effet, la *Première Nation Crie de Waswanipi)* **s'est retrouvée, par défaut, à être la seule participante au dossier à défendre une position intermédiaire quant au maintien du bloc réservé pour usage cryptographique**, à savoir la réduction significative de ce bloc, mais en le réservant à des usages qui comporteraient la récupération obligatoire d'au moins 50% de la chaleur aux fins de chauffer une serre ou un autre bâtiment, de même que la création d'au moins un emploi par MW (nombre d'emplois calculé pour l'usage de chauffe combiné à l'usage cryptographique), ainsi qu'une participation financière obligatoire par les autorités locales à au moins 50% plus un.

- De plus, la *Première Nation Crie de Waswanipi)* **s'est également retrouvée, par défaut, à être la seule participante au dossier à favoriser le maintien de la capacité d'HQD d'accepter de nouvelles adhésions au Tarif de développement économique (TDÉ), mais en insistant sur la vaste marge**

discrétionnaire que ce Tarif offre afin de le réserver aux seuls clients dont l'activité feraient partie des secteurs stratégiques et prioritaires porteurs de développement économique souhaités par le gouvernement du Québec.

- Le fait que la *Première Nation Crie de Waswanipi* ait été la seule à défendre ces positions lui faisait porter un fardeau plus grand, et ce au bénéfice de l'ensemble du Québec (car les positions de la *Première Nation Crie de Waswanipi* n'étaient pas réservées à son seul bénéfice.

- Entre autres, la *Première Nation Crie de Waswanipi* a effectué des recherches poussées afin de fournir à la Régie une vaste quantité d'exemples de cas d'usage cryptographique permettant la récupération de la chaleur à des fins socialement, économiquement et environnementalement utiles, obtenant même diverses certifications vertes et reconnaissances à cet égard.

- Sur l'ensemble de ces questions, la *Première Nation Crie de Waswanipi* a effectué un travail rigoureux, offrant au Tribunal des outils argumentatifs solides et des références dont il peut se servir s'il souhaite accepter nos propositions.

- Nous espérons ainsi humblement avoir été utiles à la Régie.

- Malgré le dépassement budgétaire, la demande de remboursement de frais de la *Première Nation Crie de Waswanipi* demeure d'un montant très raisonnable, lequel est même inférieur à la quasi-totalité des demandes de remboursement de frais des autres intervenants que nous avons reçues au moment de rédiger la présente lettre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de la *Première Nation Crie de Waswanipi*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).